

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié relatif à la réaction au feu
des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59 modifié)
L'accréditation de la section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires
pour les seuls essais couverts par l'accréditation

N° RA17-0357

Valable 5 ans à compter du 12 octobre 2017

Matériau présenté par : ISIL MÜHENDISLIK MAKINA VE INSAAT
SANAYII TIC. A.S.
Yayalar Mah. Akin Sok. no. 18/1
34909 PENDIK / ISTANBUL
TURQUIE

Marque commerciale : FLEXIVA ARTIST RUBBER

Description sommaire :

Gaine de ventilation composée de l'intérieur vers l'extérieur comme suit :

- Une paroi intérieure composée de bandes d'aluminium (épaisseur 7 µm) et de bandes de polyester (épaisseur 12 µm).
- Un isolant contrecollé à base de caoutchouc et de charges présenté sous forme de bandelettes d'épaisseur 3 mm juxtaposées les unes sur les autres avec un recouvrement de 50 %, soit une épaisseur totale de 6 mm.
- Une paroi extérieure composée de bandes d'aluminium (épaisseur 7 µm) et de bandes de polyester (épaisseur 12 µm).

Masse surfacique mesurée des parois (avec recouvrement) : environ 55 g/m².

Epaisseur nominale des parois : 22 µm.

Masse volumique nominale de l'isolant : 55 kg/m³.

Coloris : aluminium (parois) et noir (isolant).

Nature de l'essai : Essai par rayonnement avec joint simulé
Essai par rayonnement

Classement :

M1

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA17-0357 annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens du code de la consommation. Seul le rapport électronique signé avec un certificat numérique valide fait foi en cas de litige. Ce rapport électronique est conservé au CSTB pendant une durée minimale de 10 ans. La reproduction de ce rapport électronique n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Fait à Champs-sur-Marne, le 09 décembre 2017

**Le Chef du Laboratoire
Réaction au Feu**

Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé.

CENTRE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU BÂTIMENT

Siège social > 84 avenue Jean Jaurès – Champs-sur-Marne – 77447 Marne-la-Vallée cedex 2

Tél. : +33 (0)1 64 68 84 12 – reaction@cstb.fr – www.cstb.fr

MARNE-LA-VALLÉE / PARIS / GRENOBLE / NANTES / SOPHIA ANTIPOLIS